Outlook

PC à Menaucourt, Nantois, Naix-auxForges - ESCOFI - Centrale agrivoltaïque des Bussières

À partir de MOUROT Franck (par AdER) <franck.mourot@culture.gouv.fr>
Date Jeu 26/02/2026 16:46
À ddt-suh-pusm@meuse.gouv.fr <ddt-suh-pusm@meuse.gouv.fr>

Bonjour

Conformément au livre V du Code du patrimoine, nous accusons réception du dossier référencé en objet, reçu le 27 janvier 2026, et de la notification d'incomplétude des **PC-055-33-225-0-0001 sur la Commune de MENAUCOURT** et **PC- 055-376-25-H-0001 sur la Commune de Nantois,** reçue le 24 février 2026. Nous vous adressons ci-dessous notre avis pour le **PC-055-370-25-H-0001 sur la Commune de Naix-aux-Forges,** ceci en attendant la transmission des dossiers complets pour Menaucourt et Nantois.

Le projet ne semblant pas affecter de vestiges archéologiques, le service régional de l'archéologie émet un avis favorable à cette demande sous réserve des prescriptions suivantes.

Toute découverte de quelque ordre qu'elle soit (vestige, structure, objet, monnaie...) doit être signalée immédiatement au service régional de l'archéologie, site de Metz (6, Place de Chambre – 57045 METZ cedex 01 – Tél. 03.87.56.41.10), soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application de l'article L 531-14 du Code du patrimoine. Les vestiges découverts ne doivent pas être détruits. Tout contrevenant serait passible des peines portées à l'article 322-3-1 du Code pénal.

Cet avis est émis au titre de l'archéologie. Il ne préjuge pas de la réponse de la Conservation régionale des monuments historiques ou de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine qui peuvent, chacun en ce qui le concerne, émettre un avis au titre du livre VI du Code du patrimoine.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation

Le directeur régional adjoint des affaires culturelles Grand Est

et par subdélégation

Le conservateur régional de l'archéologie adjoint

Philippe KUCHLER

Franck MOUROT
Ingénieur d'études - Meuse 55 -
Pôle Patrimoines - Service Régional de l'Archéologie

Ministère de la Culture
Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est
Site de Metz

6 place de Chambre - 57045 METZ CEDEX 01
Tél. 03 87 56 41 08
Tél. portable 06 61 85 98 64
franck.mourot@culture.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles
du Grand Est

De : ddt-suh-pusm@meuse.gouv.fr <ddt-suh-pusm@meuse.gouv.fr>
Envoyé : mardi 27 janvier 2026 15:43
À : sra-lorraine.drac-grandest <sra-lorraine.drac-grandest@culture.gouv.fr>; urbanisme@barleduc.fr
Cc : MOUROT Franck <franck.mourot@culture.gouv.fr>; "F.GUERRE" <F.GUERRE@barleduc.fr>
Objet : PC à Menaucourt, Nantois, Naix-auxForges - ESCOFI - Centrale agrivoltaïque des Bussières

CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTÉRESSÉS

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour avis, un dossier relatif à la demande susvisée**.**

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Si vous devez imposer des participations, je vous invite à les énumérer et à me les transmettre dans le délai qui vous est imparti pour les reprendre dans l'arrêté, faute de quoi elles ne seraient pas opposables.

Fait à BAR LE DUC, le 27 janvier 2026

Jean-Marc DE FINANCE
Chargé Grands Projets d'Urbanisme
SUH
Direction Départementale des Territoires de la Meuse

Parc Bradfer 14 rue Antoine Durenne BP 10501 55012 BAR LE DUC cedex
Tel : 03 29 79 93 92
www.ecologie.gouv.fr

PRÉFET
DE LA MEUSE

Direction Départementale des Territoires de la Meuse